



Arrêt congé parental et reprise du travail; quels sont les obliga

Par **quinou**, le **22/02/2009** à **14:37**

Bonjour,rnrnJe voudrais arrêter mon congé parental. Je cherche du travail. Si j'en trouve, quels sont mes obligations vis à vis de mon employeur actuel?rnrnSi je ne trouve pas de travail, je reprendrai mon poste. Mais mon employeur m"a dit qu'il ne pourra plus m'assurer les 10h par semaine que je faisais. Il me propose 2h. Ce que je ne peux pas accepter. A t'il le droit ? Je préférerais qu'il me licencie mais je pense que lui préférerais que je démissionne.rnQue faire ?rnMerci

Par **julius**, le **23/02/2009** à **15:58**

Bonjour,rnrnSi vous trouvez un autre emploi , vous devrez démissionner , afin de rompre le contrat entre votre employeur et vous.rnrnSinon,a votre retour , il vous doit de poursuivre le contrat dans les mêmes conditions , à un poste équivalent.